

	CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2022	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2022-24	
	Nature de l'acte : 5.7 - Intercommunalité	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 31/08/2022 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 23/08/2022, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents :** CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration :**

**Absent(s) représenté(s) :**

**Secrétaire de séance :** FOUCHER Sandrine

#### 01 – COMPETENCE OPTIONNELLE HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Commune de Lantenay : retrait du terrain de football du parc des équipements relevant de la compétence optionnelle de Haut Bugéy Agglomération

Le Conseil d'Agglomération, dans sa séance du 19 juillet dernier, a délibéré afin de retirer le terrain de football, situé sur la commune de Lantenay, du parc des équipements relevant de la compétence optionnelle de Haut Bugéy Agglomération.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux sont appelés à se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification aux maires de la délibération prise par le Conseil d'Agglomération en date du 19 juillet 2022.

Le terrain de football situé à Lantenay est un équipement relevant d'une compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Depuis plusieurs années, aucune pratique ne s'y exerce.

Après consultation de la commune de Lantenay, il se confirme que ce terrain qui n'est plus utilisé n'a plus d'intérêt communautaire.

Considérant l'avis favorable de la commune de Lantenay ;

Considérant que ce terrain n'a plus d'intérêt communautaire, en accord avec la commune de Lantenay, il est envisagé de le sortir du parc des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 19 juillet 2022 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le retrait du terrain de football de Lantenay des équipements relevant de la compétence optionnelle de Haut Bugéy Agglomération « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».
- **DE NOTIFIER** cette délibération au Président de Haut Bugéy Agglomération

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le retrait du terrain de football de Lantenay des équipements relevant de la compétence optionnelle de Haut Bugey Agglomération « *construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* ».
- **DE NOTIFIER** cette délibération au Président de Haut Bugey Agglomération

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

5.7 - Intercommunalité

Mesures de publicité :

Télétransmis le 01/09/2022

Affichée le 01/09/2022

Certifiée exécutoire le 01/09/2022.



Le Maire

Pascal COURTOIS



Le Maire,

Pascal COURTOIS

**Acte à classer****DEL2022-24**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-09-01T16-57-29.00 ( MI239586678 )

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220831-DEL2022-24-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : COMPETENCE OPTIONNELLE HAUT BUGEY AGGLOMERATION Commune de Lantenay : retrait du terrain de football du parc des équipements relevant de la compétence optionnelle de Haut Bugey Agglomération

Date de décision : 31/08/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. IntercommunalitéActe : [DEL 2022-24 - compétence optionnelle HBA-commune de Lantenay.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/09/22 à 16:57

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 01/09/22 à 16:57

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 01/09/22 à 17:08

